DEGESCH STRIP

USAGE BIOCIDE TP18

PROTECTION DES PRODUITS STOCKÉS,
DU MATÉRIEL, DES ALIMENTS ET DE LA SANTÉ.
PRODUIT RÉSERVÉ AUX APPLICATEURS AGRÉÉS.

Présentation

Les **DEGESCH STRIP** usage biocide sont recommandées pour le traitement des containers, entrepôts, etc. Elles peuvent être utilisées pour la destruction des prédateurs des denrées stockées telles que riz, blé, orge, maïs, avoine, sorgho, millet, seigle et du tabac en feuilles.

Il a été constaté que les **DEGESCH STRIP** sont efficaces pour la destruction des insectes suivants et de leurs stades de développement, à savoir : oeufs, larves et nymphes, et adultes :

- Charançon du blé et charançon du riz
- Silvain
- Tribolium de la farine de riz
- Capucin de blé
- Tribolium brun rouge de la farine de riz
- Cadelle
- Trogoderme du grain
- Teigne des grains
- Pyrale des fruits secs
- Teigne de la farine
- Alucite des céréales
- Lasioderme du tabac
- Teigne du cacao

Informations réglementaires

Substance active : Phosphure de magnésium (56%)

N° de l'AMM : FR-2017-0006 (DETIA DEGESCH GmbH)

Usages autorisés : Produits récoltés. Locaux de stockage (POV)
Réservé à un usage professionnel
(opérateurs certifiés)

L'utilisation des fumigants est réglementé par l'arrêté du 4 août 1986.

Mode et doses d'emploi

Usage	Champ d'utilisation	Quantité appliquée
001	Utilisation intérieure : silos, lieux de stockage plats, piles de sacs, lieux de stockage, conteneurs, autres bâtiments imperméables au gaz (fermés/scellés ; vides ou contenant des biens stockés comme énumérés dans ci-dessous)	1 bande de 2340g pour 120m³, soit 660g de phosphine par m³
002	Utilisation intérieure : cales de bateaux (fumigation et ventilation autorisées uniquement du côté du quai) (fermés/scellés ; vides ou contenant ces biens stockés comme énumérés dans ci-dessous)	1 bande de 2340g pour 120m³, soit 660g de phosphine par m³

Références et conditionnements

Réf. I8403 : Fût de 14,04 kg (6 strips individuelles de 2,34 kg emballées dans des pochettes aluminium étanches au gaz)

Précautions particulières

TP18 - Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et pour l'environnement. Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : *fds@lodi.fr*.

Les produits dégagent un gaz toxique quand ils sont exposés à l'air libre. Les **DEGESCH STRIP** ne doivent être utilisées que par des opérateurs certifiés par la Sous-Direction de la Qualité des Produits Végétaux (S.D.Q.P.V.) appartenant à des entreprises agréées par la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Environnement.